Cac
FRC
6447

ASSEMBLÉE

DES REPRÉSENTANS

DE LA COMMUNE DE PARIS.

Extrait du Procès-Verbal de la Séance du Vendredi, 14 Mai 1790.

L'Assemblée, dirigée par les principes d'honneur qui ont toujours été l'ame de ses opérations & de sa conduite, & alarmée en conséquence, de la dénonciation faite à l'Assemblée Nationale le 13 de ce mois, par M. de Menou,

1° De la proposition faite par M. le Maire & par le Bureau de Ville d'un cautionnement de 70 millions pour l'achat de biens ecclésiastiques, avec profit de 3,500,000 livres, sans émission de fonds & sans aucun risque, comme étant souverainement immorale,

M2 W 11989

2° De la tentative faite par quelques-uns des Membres de la Compagnie des Cautionneurs, agréée par le Bureau de Ville, de le corrompre, lui Baron de Menou, en lui offrant un intérêt pour appuyer cette opération immorale,

3° Que, si ce projet étoit adopté, il y auroit des Cautionneurs qui seroient tout-à-la-fois, Adjudicataires Municipaux, Revendeurs & Acheteurs, & qui participeroient aux 3,500,000 livres d'intérêt ;

Considérant que cette dénonciation inculpe les Personnes chargées de la vente des biens ecclésiastiques ; & qu'il est important, pour leur honneur & pour celui de la Commune elle-même, d'écarter toute espèce de soupçon, & de faire voir leur pureté dans le jour le plus évident,

A arrêté que MM. Fauchet, Trevilliers, Godard, Robin & Bosquillon, se rendroient, demain dès le matin, près de M. de Menou, pour lui demander les renseignemens les plus précis sur sa dénonciation, & qu'ils se procureroient, par

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

toutes les voies qu'ils ſe croiroient permiſes, les détails néceſſaires ſur les objets de ladite dénonciation ;

Que le Bureau de Ville, ayant ſon Chef à la tête, ſeroit invité à ſe rendre à la ſéance de demain, pour donner à l'Aſſemblée tous les détails & renſeignemens qui ſeroient à ſa connoiſſance.

Que le préſent ſeroit imprimé, envoyé à M. le Maire, ainſi qu'aux 60 Diſtricts, & que le réſultat leur ſeroit enſuite communiqué.

Signé, l'Abbé FAUCHET, *Préſident.*

FAUREAU DE LA TOUR,
THURIOT DE LA ROSIERE,
QUATREMERE,
MENESSIER,
PELLETIER.
} *Secrétaires.*

De l'Imprimerie de LOTTIN *l'aîné*, & LOTTIN *de S.-Germain*, Imprimeurs-Libraires Ordinaires de la VILLE, rue S.-André-des-Arcs, (N° 27) 1790.